

Formation

Réponse à une consultation 28.09.2021

Accréditation dans les hautes écoles

Il est question d'adapter l'ordonnance pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles afin d'instaurer une procédure dite «simplifiée» pour la ré-accréditation d'établissements. economiesuisse prie la Conférence suisse des hautes écoles de revenir sur cette décision et de renoncer à une procédure simplifiée. Les hautes écoles sont en effet habituées depuis longtemps à la procédure d'accréditation et beaucoup concèdent aujourd'hui que celle-ci offre des avantages pour l'assurance qualité.